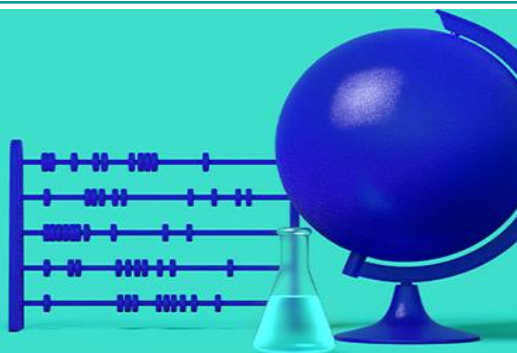




Volume 23, numéro 3 / 8 janvier 2020

**LES CONDITIONS
DE TRAVAIL DES PROFS,
FAUT QUE ÇA CHANGE
MAINTENANT !**



Quelle déception...

Une fois de plus, les qualificatifs négatifs ne manquent pas lorsque vient le temps d'effectuer une lecture fine des offres du gouvernement à l'endroit du personnel enseignant. Au surcroît, la promesse électorale largement publicisée de la CAQ visant à abolir les premiers échelons salariaux ne figure même plus dans la proposition patronale. Encore cet automne, le premier ministre disait être sensible aux problématiques d'attraction et de rétention du personnel enseignant. Or, les éléments offerts visent essentiellement à alourdir la tâche, à rogner l'autonomie professionnelle et à accroître la durée de la semaine de travail. C'est tout simplement navrant! Après des années de coupes budgétaires au nom de la sacrosainte austérité. Après avoir tenu l'École à bout de bras, voici quelques éléments qui se retrouvent dans les 80 pistes de solutions patronales qui sont autant de demandes sur notre dos :

- *Plus de temps de présence à l'école;*
- *Allongement de la journée de travail;*
- *Augmentation de la tâche assignée;*
- *Obligation de disponibilité pour répondre aux besoins;*
- *Ajout de motifs de dépassement du nombre d'élèves par groupe;*
- *Abolition de la pondération à priori pour les élèves en difficulté intégrés en classe ordinaire;*
- *Révision des règles de formation de groupes au premier cycle du secondaire;*
- *Prévision de travail la fin de semaine pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes.*



La première séance de négociation sectorielle entre la FSE et le CPNCF aura lieu le 16 janvier. Symboliquement, tous les membres du SEDR-CSQ sont invités à porter le t-shirt. Cette opération de visibilité se répètera tous les jeudis.

Les déléguées et délégués seront régulièrement informés du déroulement des présentes négociations. Considérant le capital de sympathie bien réel au sein de la population. Considérant les engagements du présent gouvernement de prioriser l'éducation, nous avons intérêt à démontrer notre volonté d'obtenir un règlement satisfaisant en démontrant notre mobilisation.

À toutes et à tous, nous vous souhaitons une très bonne année 2020!

Martin Hogue, président par intérim

Taux de cotisation en vigueur pour 2020

Le mois de janvier marque l'entrée en vigueur des divers taux de cotisation. Au chapitre de la couverture d'assurance maladie, la tarification est basée sur l'expérience précédente de notre régime collectif. En d'autres termes, une hausse du volume et des coûts des réclamations engendre inmanquablement une hausse des primes. À cet égard, voici les faits saillants au sujet des changements pour la présente année :

Les primes d'assurance maladie augmentent de 13,9 %;

Les primes d'assurance salaire de longue durée demeurent identiques;

Les primes d'assurance vie demeurent identiques;

La contribution maximale de l'assuré pour les médicaments augmente à 920 \$ par certificat.

Tableau des primes par 14 jours à compter du 1^{er} janvier 2020

Assurance maladie	Prime individuelle	Prime monoparentale	Prime familiale	Assurance vie	
Maladie 1	44,75 \$	66,64 \$	110,39 \$	Protection	2020
Maladie 2	59,03 \$	88,14 \$	142,57 \$	10 000 \$	0,00\$
Maladie 2	76,75 \$	114,75 \$	182,43 \$		
Assurance salaire longue durée				Premier 25 000 \$	0,00\$
Régime B	0,886 % du salaire			sans frais	

Primes⁽¹⁾ 2020 par période de 14 jours

• Assurance vie de la personne adhérente									
Montant de protection de la personne adhérente									
Âge	Moins de 30 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans ou plus
10 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
25 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
50 000 \$	0,40 \$	0,45 \$	0,60 \$	0,83 \$	1,30 \$	2,18 \$	3,80 \$	5,30 \$	Disponible sur demande
75 000 \$	0,80 \$	0,90 \$	1,20 \$	1,65 \$	2,60 \$	4,35 \$	7,60 \$	10,60 \$	
100 000 \$	1,20 \$	1,35 \$	1,80 \$	2,48 \$	3,90 \$	6,53 \$	11,40 \$	15,90 \$	
125 000 \$	1,60 \$	1,80 \$	2,40 \$	3,30 \$	5,20 \$	8,70 \$	15,20 \$	21,20 \$	
150 000 \$	2,00 \$	2,25 \$	3,00 \$	4,13 \$	6,50 \$	10,88 \$	19,00 \$	26,50 \$	
175 000 \$	2,40 \$	2,70 \$	3,60 \$	4,95 \$	7,80 \$	13,05 \$	22,80 \$	31,80 \$	
200 000 \$	2,80 \$	3,15 \$	4,20 \$	5,78 \$	9,10 \$	15,23 \$	26,60 \$	37,10 \$	
225 000 \$	3,20 \$	3,60 \$	4,80 \$	6,60 \$	10,40 \$	17,40 \$	30,40 \$	42,40 \$	
250 000 \$	3,60 \$	4,05 \$	5,40 \$	7,43 \$	11,70 \$	19,58 \$	34,20 \$	47,70 \$	
• Assurance vie de base des personnes à charge : 0,92 \$									
• Assurance vie additionnelle de la personne conjointe									
Âge de la personne adhérente									
Prime par tranche de 10 000 \$	Moins de 30 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans ou plus
	0,16 \$	0,18 \$	0,24 \$	0,33 \$	0,52 \$	0,87 \$	1,52 \$	2,12 \$	Disponible sur demande

⁽¹⁾ Ajouter la taxe de vente de 9 %.

Note : La prime d'assurance vie additionnelle de la personne conjointe s'additionne à celle de l'assurance vie de base des personnes à charge.

Martin Hogue, président par intérim

De nom propre à nom commun

Il arrive qu'un nom propre de personne donne naissance à un nom commun. Cette personne peut être à l'origine d'un objet, d'un concept, d'une plante, d'une unité de mesure, etc. Certains de ces noms communs sont plus connus : ampère, braille, diesel, guillotine, jacuzzi, stradivarius.

D'autres le sont moins. Parmi eux :

Boycott. – Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le capitaine Charles C. Boycott, intendant d'un riche propriétaire irlandais, n'a pas inventé ce concept, mais en a plutôt fait les frais. Comme il refusait aux paysans de baisser leurs loyers devenus exorbitants, les habitants, agriculteurs et commerçants locaux se sont ligués contre lui et ont cessé de faire affaire avec lui ou de travailler pour lui. Ainsi, il fut en 1880 la première personne à être boycottée.

Martine Lauzon, réviseuse linguistique à la CSQ

Changements à l'assurance-emploi pour 2020

Le 13 septembre dernier, la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) a annoncé une baisse du taux de cotisation au régime d'assurance-emploi qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Les taux de cotisation sont différents au Québec par rapport au reste du Canada, car notre province administre son propre régime d'assurance parentale (RQAP). Pour les personnes résidentes du Québec couvertes par le Régime québécois d'assurance parentale, le taux de cotisation sera réduit à 1,20 \$ par tranche de 100 \$ (pour le reste du Canada, le taux sera plutôt de 1,58 \$/100 \$).

	2019	2020
Taux de cotisation des salariées et salariés	1,25 %	1,20 %
Revenu assurable annuel maximal	53 100 \$	54 200 \$
Cotisation maximale annuelle	663,75 \$	650,40 \$
Prestation hebdomadaire maximale d'assurance-emploi	562 \$	573 \$

Pour une travailleuse ou un travailleur dont le salaire atteint le revenu assurable annuel maximal autant en 2019 qu'en 2020, l'économie se chiffrera à 13,35 \$ en 2020. Pour un revenu annuel de 25 000 \$, l'économie sera de 12,50 \$. Rappelons que la cotisation des employeurs au régime d'assurance-emploi est obtenue en multipliant par 1,4 la cotisation de la personne employée. Pour eux aussi, cette mesure se traduira par une baisse de cotisation pour la prochaine année.

L'équipe de la sécurité sociale, CSQ

D'excellentes nouvelles au sujet du RREGOP

Le 30 octobre dernier, le Comité de retraite du RREGOP recevait les résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP, qui dresse le portrait de la situation financière en date du 31 décembre 2017.

Cette évaluation actuarielle établit le taux de cotisation applicable pour les trois prochaines années (2020 à 2022). Le taux de cotisation au 1^{er} janvier 2020 est de 10,63 % du salaire admissible en excédent de 25 % du maximum des gains admissibles (MGA) au Régime de rentes du Québec (RRQ).

Taux de cotisation sur l'excédent de 25 % du MGA			
2019 (actuel)	2020	2021	2022
10,88 %	10,63 %	10,33 %	10,04 %

Essentiellement, la diminution importante du taux de cotisation s'explique par la révision à la hausse de la prévision de rendement à long terme à la caisse. Également, l'élimination de la cotisation spéciale présente lors de la dernière évaluation pour renflouer le déficit (amortissement sur 15 ans). La situation actuelle de surplus permet même un léger ajustement à la baisse de la cotisation (de l'ordre de 0,06 %).

	2014	2017
1- Valeur marchande	55,0 G\$	67,9 G\$
2- Valeur actuarielle	52,3 G\$	66,0 G\$
3- Passif	53,1 G\$	59,9 G\$
4- Surplus (déficit) (lignes 2 - 3)	(0,9 G\$)	6,1 G\$
5- Taux de capitalisation (lignes 2 ÷ 3)	98,4 %	110,2 %

L'amélioration de la situation financière est notamment attribuable aux rendements de 2016 (7,4 %) et de 2017 (8,9 %) supérieurs aux attentes (6,0 % pour chacune de ces années). La politique de financement prévoit que les surplus jusqu'à hauteur de 10 % du passif, soit près de 6 milliards de dollars, doivent rester à la caisse afin de constituer le fonds de stabilisation (un coussin pour les mauvais jours).

Adaptation d'un texte de l'équipe de la sécurité sociale, CSQ

Transition écologique

Les réflexions contenues dans le présent texte sont inspirées de la présentation de Dominique Bernier, conseillère à la CSQ, à l'occasion du dernier réseau d'action sociopolitique.

Le défi du réchauffement, des changements et de l'urgence climatique ne sont plus à démontrer. Il s'agit de savoir si on veut être des acteurs de changement ou des victimes en toute connaissance de cause. D'ailleurs, une affiche vue lors de la marche pour le climat clamait : "Les dinosaures ne le savaient pas, eux ! »

Chose rassurante s'il en est une, le problème étant d'origine humaine, la solution viendra de nous. Prenons l'exemple des pluies acides et de la couche d'ozone qui furent réglées par des politiques fermes, et non pas une hypothétique amélioration de la technologie du futur...

Un des dangers qui nous menace est que les bouleversements climatiques peuvent créer un choc, où les populations apeurées peuvent trouver refuge dans les bras de politiciens aux méthodes plus répressives.

C'est à nous, syndicats, de s'assurer d'une transition écologique juste où le travailleur trouvera son compte dans une réforme de notre système économique. Celui dans lequel nous vivons est, certes, confortable et nous incite à le nourrir (par notre consommation effrénée), mais ses limites sont déjà perfectibles lorsque nous observons les soubresauts que nous fait vivre mère nature.

Il faut donc présenter des projets, ni de droite, ni de gauche, mais inspirants pour tous. Par exemple, savez-vous qu'un négawatt (le retrait de la consommation d'un mégawatt par la rénovation, le transport en commun, etc.) crée beaucoup plus d'emplois que la production d'un mégawatt ? Que l'on estime que les emplois dans l'éolien dans le monde seront multipliés par dix dans dix ans ? Qu'il y a présentement, au pays de Trump, plus de travailleurs dans le grandissant secteur de l'énergie solaire qu'il y en a dans le secteur du gaz ou du charbon ?

Un danger: L'effet rebond. Quand on propose une nouvelle technologie ou une énergie de substitution, elle remplace rarement l'ancienne mais s'additionne à celle-ci. Il faut y réfléchir sérieusement alors que le projet de GNL Saguenay, en plus de rendre la région dépendante de ses « pétro-emplois », exportera un gaz liquide qui est « supposé » remplacer, en partie (laquelle !?), le charbon consommé ailleurs dans le monde.

Déjà, on peut remarquer un glissement du discours politique vers une responsabilisation des individus. En effet, on nous demande de recycler et d'acheter des voitures écoénergétiques alors que nos gouvernements ne s'engagent que cosmétiquement. On n'interdit pas encore les emballages non recyclables et on aura un 3^e lien... Vert !?!

Une feuille de route vers la carboneutralité [<https://www.pourlatransitionenergetique.org/feuille-de-route-quebec-zen/>] propose un plan de transition de notre économie vers un système plus vert. Ce plan est appuyé par plus de 70 organisations, dont la CSQ. C'est à consulter !

Des syndicats, comme la FTQ, ont déjà une bonne longueur d'avance sur la question, car nombre de ses membres oeuvrent dans des domaines qui seront touchés directement par les changements climatiques. Pensons aux travailleurs dans les secteurs énergétiques ou de la construction, pour ne nommer que ceux-là !

Alors ? On s'implique dans les solutions ou on devient les victimes du problème ?

Pierre-Yves Grenier, comité EAV/EVB-sociopolitique